

La description de l'échantillon (suite)

Critères	Nomb. abs.	Taux en %
Répartition suivant la situation au foyer:		
personnes ne vivant pas seules:	12	40.00
personnes vivant seules :	9	30.00
personnes placées :	9	30.00
total :	30	100.00
Répartition suivant la pathologie:		
pathologie de l'appareil locomoteur :	19	63.34
pathologie cardio-circulatoire:	4	13.33
pathologie mentale :	5	16.67
pathologie respiratoire :	1	3.33
pathologie rénale :	1	3.33
total :	30	100.00

2.2.2. Observations générales.

Bien que la constitution de l'échantillon ait été laissée au hasard, il apparaît que sa composition est suffisamment différenciée quant à la répartition, suivant les différents critères considérés.

La différence entre la répartition suivant l'état civil (80% de personnes non mariées) et la répartition suivant la situation au foyer fait apparaître que la présence d'un entourage immédiat est une condition essentielle pour la réalisation du maintien à domicile.

Il convient de relever que toutes les situations décrites sont connues par des assistantes (d'hygiène) sociale(s). Ce fait peut constituer un biais lorsqu'on considère la satisfaction des besoins au départ de la seule situation de la personne concernée. Il écarte en effet le facteur important de l'information et de l'accès que la personne peut avoir aux services (y compris les services sociaux) du fait de cette information et de la présence d'un intermédiaire éventuel.

Par contre, cette approche permet de considérer à la fois les besoins de la personne et la réponse des services existants.

- 111 -